



Au-delà de l'information, la concertation

Parallèlement, à ces outils, une concertation des professionnels, services municipaux et habitants semble indispensable au « savoir-vivre ensemble ». Dans certains départements, comme Paris, il existe un Médiateur auprès du Préfet de police pour le secteur des hôtels, cafés et restaurants. Il conseille les professionnels et facilite leurs relations avec les administrations de l'État chargées de les contrôler. Il traite une centaine de dossiers par an (à Paris, environ dix par mois), ce nombre ayant augmenté avec l'accroissement des terrasses. Son rôle est également informatif via l'organisation de réunions pour les professionnels faisant intervenir les services de contrôle. L'expérience d'un « Médiateur Hôtels, Cafés, Restaurants » devrait être rapidement généralisée à tous

les départements, conformément à ce que prévoit le « Contrat de croissance en faveur de l'emploi et de la modernisation HCR » signé le 17 mai 2006 entre l'État et les organisations professionnelles de ce secteur.

* Ce guide a été récompensé d'un décibel d'or. http://www.ccip92.ccip.fr/upload/pdf/guide_bruit.pdf

** Action menée en partenariat avec la mairie de Paris, le SNEG, Syndicat national des entreprises gaies, l'Association française des exploitants de discothèques et dancings, l'UMIH, la Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques de France.

Pour télécharger le rapport « Les terrasses sur le domaine public — Préserver l'activité commerciale et animer les quartiers dans un « savoir-vivre ensemble » : www.etudes.ccip.fr/rapport/211-les-terrasses-sur-le-domaine-public-tar1003

motards eux-mêmes », écrit la mairie dans sa pétition. Et de rappeler qu'en mars 2007, avec 22 autres communes, elle s'était mobilisée pour réclamer à l'État une législation plus dissuasive (1500 € et 3500 € en cas de récidive). La municipalité déplore le manque de policiers présents pour faire appliquer la loi. Cette pétition va être adressée au préfet afin « qu'il s'engage à mettre tout en œuvre pour régler définitivement la question des engins à deux roues non homologués ».

La pétition est disponible à l'accueil de l'hôtel de ville ou téléchargeable sur le site Internet de la ville :

www.ville-bondy.fr ■

BONDY fait la chasse aux minimotos

Mini-motos, quads et moto-cross provoquent des nuisances considérables pour les Bondynois. Une pétition demande au Préfet de tout mettre en place pour régler définitivement la question des engins à deux roues non-homologués.



La municipalité de Bondy repart en guerre contre les minimotos. Elle vient de lancer une pétition afin d'inciter les pouvoirs publics à augmenter la répression sur ces engins non homologués. « Utilisés dans des rodéos ou des rallyes sauvages par des adolescents et des jeunes adultes de nos quartiers, les minimotos, les quads et les motos de cross, dont l'utilisation sur la voie publique est strictement interdite, provoquent des nuisances sonores considérables et constituent un risque élevé pour les piétons et les

PERPIGNAN : des Ateliers pour « mieux vivre ensemble »

La thématique citoyenne des incivilités, du tapage nocturne et des nuisances sonores en général justifie une politique d'un nouveau genre à Perpignan. L'association « Consommation, Logement, et Cadre de Vie » (CLCV), la Fédération Départementale pour le Logement Social du Pays Catalan, et le bailleur Roussillon Habitat, ont inauguré des « A.T.E.L.I.E.R.S du Bruit ». Pour la CLCV, la promotion du « mieux vivre ensemble » exige ce partenariat dont le but est la mobilisation des habitants de la « cité » autour de la « problématique du bruit ».

Ce dispositif éducatif à destination des enfants et des adultes, dont le sigle résume « Agir Tous Ensemble et Lutter contre les Incivilités et l'irrespect », est présenté dans un appartement témoin, spécifiquement décoré et équipé de manière à ce que l'on se sente chez soi pour faciliter l'identification et



Écho des villes

favoriser les mises en situation (sofa, table, TV, réveil, machine à laver...), dans le quartier populaire du Vernet situé à la bordure d'une zone urbaine sensible disposant d'un Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU).

Concrètement, le projet se déroule par ateliers. Le premier a eu lieu fin mai sur le thème des bruits extérieurs, pour aider les habitants à définir une culture partagée de l'habitat et des modes d'habiter. Régulièrement, des médiations sont organisées, permettant de dénouer des situations conflictuelles entre les résidents. Mais plus que la réduction des nuisances sonores, le but inavoué de cet atelier est de faire accepter la présence de l'autre dans un habitat où se lient toutes générations et toutes cultures autour de la notion de respect. La rencontre entre les membres de l'ATELIER et

les résidents est prometteuse de richesses, d'échanges constructifs. Un règlement intérieur élaboré par et pour les habitants va naître de cette connaissance de l'autre. Ainsi, on peut attendre de ces rencontres l'adoption d'un comportement plus civique des habitants du collectif, l'instauration d'une meilleure communication entre eux, avec le bailleur, les acteurs associatifs et de manière plus générale les institutions.

Cette expérience devrait être étendue à l'ensemble du parc social de la société.

Pour en savoir plus :

CLCV 66

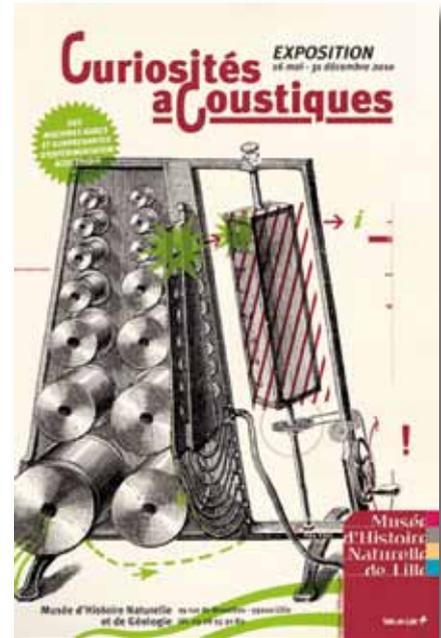
Maison des Associations

82, avenue du Général de Gaulle

BP 14

66201 ELNE

Tél. : 04 68 22 24 67



LILLE : « Curiosités acoustiques »

Du 16 mai au 31 décembre 2010, le Musée d'Histoire Naturelle de Lille propose de découvrir des machines rares et surprenantes d'expérimentation acoustique issues de sa riche collection scientifique et technique.

On connaît les instruments qui servent à mesurer le temps, le volume, la masse, la longueur, l'optique... Mais le son, comment l'analyse-t-on, le mesure-t-on au fait ? Au XIX^e siècle, des scientifiques se sont penchés sur la question de l'acoustique, la science qui étudie la physique du son. « L'oreille perçoit des phénomènes, ondes, fréquence de vibration, timbre, son complexe... des interférences sonores que les musiciens connaissent bien d'ailleurs. Les scientifiques se sont demandés s'il s'agissait de sons liés au phénomène sonore ou à la perception qu'on pouvait en avoir » explique Judith Pargamin, la conservatrice Sciences et Techniques du musée et commissaire d'exposition. Chercheurs, universitaires pour

la plupart, ont alors inventé des dispositifs pour visualiser le son. « Ils ont cherché des moyens de transformer un phénomène sonore en phénomène visuel car l'œil, le regard est plus éduqué que notre capacité auditive à décomposer et analyser les sons », poursuit-elle.

Les objets exposés proviennent des universités lilloises, faculté catholique et Institut de physique de la faculté des sciences de Lille. « Le XIX^e siècle était le siècle des grandes universités, il y avait nécessité pédagogique, un grand besoin de montrer les choses, de créer des objets d'expérimentation et d'application.

Les objets du physicien allemand

Rudolph Koenig et d'autres scientifiques tels que Lissajous, Wheatstone, Terquem, sont exposés au musée dans des alcôves pourpres. Analyseur du timbre d'un son, diapason mécanique, phonographe (premier d'une longue lignée d'instruments d'enregistrement sonore tel que le phonogramme et ses déclinaisons contemporaines), sirènes à onde... De petites vidéos rétro à écouter expliquent le fonctionnement des objets. Une table de manipulation, mise au point par l'association lilloise Les Saprophytes, permet au public de tester les sons produits par les instruments acoustiques reconstitués. Des expérimentations à voir et à entendre jusqu'à la fin de l'année.

Cette présentation d'instruments de physique anciens sera l'occasion de vous plonger dans l'histoire de la physique du son au XIX^e siècle et de faire connaissance avec les ingénieurs qui en sont les protagonistes.

Pour en savoir plus :

www.mairie-lille.fr/fr/actualites/curiosites-acoustiques